



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 08/10/2017
Reçu en préfecture le 09/10/2017
Affiché le - 9 OCT. 2017
ID : 056-215601626-20171004-DB20171012-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 4 octobre 2017

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN -
PLAN DE SOLIDARITE TERRITORIALE (PST) POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE
TECHNIQUE MUNICIPAL**

Etaient présents : Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Anne-Valerie RODRIGUES, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Pierre-Yves CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Dominique DAUGES, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Daniel LE LORREC, Michel LE MESTRALLAN, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Claudie LE BIHAN à Dominique QUINTIN, Jean-Luc MADEC à Ronan LOAS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO, Irène BELLEC à Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC à Nolwenn DELALEE, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Teaki DUPONT

Présents : 26
Pouvoirs : 7

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

n°12

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN –
PLAN DE SOLIDARITE TERRITORIALE (PST) POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE
TECHNIQUE MUNICIPAL**

Rapporteur : Serge LECUYER

Le Centre technique municipal actuel est vétuste, implanté en centre-ville, inadapté au niveau de service à rendre aux Ploemeurois.

Un nouvel équipement va être réalisé, qui offrira des ateliers ergonomiques et sécurisés, avec un haut niveau de prestation en matière de développement durable.

PLAN DE FINANCEMENT	
Montant des travaux HT	3 997 394.50 €
TVA 20.0 %	799 478.72 €
Montant toutes taxes comprises	4 796 873.22 €
Subvention attendue du Conseil Départemental :	
4 ans x 75 000 €	300 000 €
Reste à financer TTC	4 496 873.22 €
Reste à financer HT	3 597 498.58 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Urbanisme et logement » et « Economie, emploi et tourisme » du 22 septembre 2017 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » et « Education, culture, relations internationales » et « Jeunesse, sport, santé » du 25 septembre 2017 ;

Vu le rapport présenté en conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** l'aide du Conseil départemental dans le cadre du programme PST.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 4 ABSTENTIONS (Loïc TONNERRE – Michel ROUALO – Dominique SAURAY – Dominique DAUGES)

Le registre dûment signé.
pour extrait certifié conforme.

Arnon LOAS,
Maire

